



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 juillet 2013

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance.
 - Plan de gestion stratégique - présentation du bilan 2013.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
9607, avenue Papineau : Autoriser une construction hors toit à une hauteur maximale de 18,8 mètres au lieu de 17,37 mètres, des équipements mécaniques sur le toit de la construction hors toit à une hauteur maximale de 20,07 mètres au lieu de 17,37 mètres, des terrasses semi-privées à une hauteur maximale de 15,82 mètres au lieu de 15,37 mètres, une piscine et sa terrasse à une hauteur maximale de 16,74 mètres au lieu de 15,37 mètres et des équipements mécaniques sur les terrasses à une hauteur maximale de 16,64 mètres au lieu de 15,37 mètres (40.01).
- 10.04** Période de questions du public.
- 10.05** Correspondance et dépôt de documents:
 - a) Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce : Résolution CA13 170183 intitulée « Déclaration - Arrondissement en santé ».
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2013.
- 10.07** Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues les 10 et 26 juin 2013.

12 – Orientation

- 12.01** Adopter le plan d'urgence, de relève et de mission (PURM) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer les documents de permission officielle reçus d'Hydro-Québec relativement au maintien de jardins communautaires, d'une remise amovible alimentée en électricité et d'un poteau de service sur les lots 3879733 et 3879735 du Cadastre du Québec, faisant l'objet d'une servitude de ligne de transport d'énergie - Jardins communautaires Deschamps.

- 20.02** Accorder un contrat à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. pour la fourniture de deux châssis-cabine pour camion multimode, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement : 706217) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 194 202,55 \$, toutes taxes comprises.
- 20.03** Accorder un contrat à SERVICE D'ÉQUIPEMENT G. D. INC. pour la fourniture et l'installation de deux systèmes électro-hydrauliques et accessoires sur deux châssis de camion fournis par la Ville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12592 (entente d'approvisionnement : 861242) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 71 151,13 \$, toutes taxes comprises.
- 20.04** Accorder un contrat à ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. pour la fourniture et l'installation d'équipements pour les aires de jeu au parc Camille, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12822 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 52 790,58 \$, toutes taxes comprises.
- 20.05** Accorder un contrat à SSE ENVIRONNEMENT INC. pour le nettoyage de puisards de rue à l'aide d'un camion vide-puisards, pour une période de trois ans (2013-2014-2015), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12829 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 147 710,68 \$, toutes taxes comprises - 2525 puisards par année - coût unitaire 16 \$ avant taxes et 2 424 \$ de travaux contingents.
- 20.06** Accorder un contrat à USINE D'ASPHALTE MONTRÉAL-NORD INC. pour la fourniture d'enrobés bitumineux, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12990 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 102 953,21 \$, toutes taxes comprises.
- 20.07** Octroyer une contribution financière additionnelle de 3 000 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE dans le cadre de la convention en vigueur pour le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables » pour l'été 2013.
- 20.08** Octroyer une contribution financière additionnelle de 1 300 \$ à SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE dans le cadre du programme « Réseau Plaisir Loisirs » pour l'année 2013.
- 20.09** Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ISAAC-JOGUES, pour une période de deux ans, à compter du 1er septembre 2013, un local d'une superficie d'environ 86,03 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1322, rue Chabanel Est (Maison Berthe-Louard), à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser à cette fin une dépense maximale de 24 600,00 \$, non taxable.
- 20.10** Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à la SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE HEALTHCARE LTÉE des locaux de 111,48 m², au 4^e étage de l'immeuble portant le numéro 1575 Henri-Bourassa Ouest, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 2013, moyennant un loyer total de 169 911 \$, incluant les taxes et les coûts d'aménagements et d'améliorations locatives des nouveaux espaces locatifs, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 20.11** Accorder un contrat à MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC. pour la production d'une étude de faisabilité d'un projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 10905, rue Berri, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2013-009 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 83 931,75 \$, toutes taxes comprises.

- 20.12** Accorder un contrat à LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC. pour la fourniture d'un hache-branche muni d'un grappin de marque Bandit, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13011 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 113 468,61 \$, toutes taxes comprises.
- 20.13** Majorer le contrat accordé à GROUPE ROUSSEAU LEFEBVRE, pour la fourniture de services professionnels relativement au projet de restauration et de réaménagement d'aires de jeu aux parcs Raimbault et Saint-Alphonse, portant le total dudit contrat de 48 290 \$ à 58 361,31 \$, toutes taxes comprises, et autoriser à cette fin le virement d'un montant de 4 828,97 \$ des dépenses incidences audit contrat ainsi qu'une dépense additionnelle maximale de 5 242,34 \$, toutes taxes comprises - Dossier en référence 1124750006.
- 20.14** Accorder un contrat à PISCINES SOUCY INC. pour la transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Sault-au-Récollet, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-004 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 950 884,94 \$, toutes taxes comprises.
- 20.15** Accorder un contrat à LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. pour les travaux de planage et reconstruction de la chaussée, pose de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et remplacement de services d'eau et bornes-fontaines là où requis, sur les rues André-Grasset, Émile-Journault, Legendre, Sauvé et Rancourt dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-012 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 2 577 451,59 \$, toutes taxes comprises et incluant les contingences.
- 20.16** Accorder un contrat à LES PAVAGES DORVAL INC. pour les travaux de planage et reconstruction de la chaussée, pose de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et remplacement de services d'eau et bornes-fontaines là où requis, sur les rues Fleury Ouest et Meilleur, le boulevard Gouin Est, et sur les rues Basile-Routhier, De Poutrincourt et du Bocage dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-011 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 2 481 803,76 \$, toutes taxes comprises et incluant les contingences.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2013.
- 30.02** Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.
- 30.03** Octroyer des contributions financières totalisant 28 255 \$ à différents organismes pour l'année 2013 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.
- 30.04** Octroyer des contributions financières totalisant 4 845 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.
- 30.05** Octroyer des contributions financières totalisant 1 675 \$ à LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE et CARTIER ÉMILIE pour les soutenir dans leurs activités respectives.
- 30.06** Octroyer une contribution financière additionnelle de 3 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour appuyer financièrement les activités organisées afin de souligner le 10e anniversaire des Jeux de la rue.

- 30.07** Approuver la prise de possession d'une benne à asphalte en provenance du fonds d'inventaire du CSP-MRA, confirmer le renflouement dudit fonds par l'achat d'une benne à asphalte ou d'un équipement de même valeur et autoriser à cette fin une dépense de 47 000 \$ en 2013.
- 30.08** Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.
- 30.09** Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 90 377 \$, provenant de l'organisme Avenir d'enfants (25 877 \$), du Comité santé et bien-être Ahuntsic de Québec en forme (31 500 \$) ainsi que de la Fédération canadienne des municipalités (33 000 \$).

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9607, avenue Papineau, une construction hors toit à une hauteur maximale de 18,8 mètres au lieu de 17,37 mètres, des équipements mécaniques sur le toit de la construction hors toit à une hauteur maximale de 20,07 mètres au lieu de 17,37 mètres, des terrasses semi-privées à une hauteur maximale de 15,82 mètres au lieu de 15,37 mètres, une piscine et sa terrasse à une hauteur maximale de 16,74 mètres au lieu de 15,37 mètres et des équipements mécaniques sur les terrasses à une hauteur maximale de 16,64 mètres au lieu de 15,37 mètres.
- 40.02** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.03** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 211, boulevard Henri-Bourassa Est et la construction d'un bâtiment d'habitation de 43 unités incluant six maisons de ville - Lot 1996230 du Cadastre du Québec - Zone 0285.
- 40.04** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser le réaménagement d'une aire de stationnement extérieure au centre de transport Legendre situé au 55, rue Legendre Est - Lot 4122349 du Cadastre du Québec - Zone 0420.
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt et l'augmentation du nombre d'unités de stationnement en cour avant - Lot 4728410 du Cadastre du Québec - Zone 0339.
- 40.06** Adopter, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, RLRQ, c. S-4.1.1, le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, de l'immeuble portant les numéros 9793 à 9799, rue De La roche et situé sur le lot 2496235 du Cadastre du Québec.

40.07 Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'y inclure des dispositions visant à lutter contre les îlots de chaleur ainsi que pour corriger certaines lacunes observées à l'application du règlement et d'ajouter des dispositions pénales (01-274-34).

40.08 A- Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation d'un projet situé à l'angle nord-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue de Port-Royal Ouest - Dossier en référence 1130449005.

B- Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation d'un projet situé à l'angle nord-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue de Port-Royal Ouest et le transmettre au conseil municipal pour adoption - (Dossier en référence 1130449005).

50 – Ressources humaines

50.01 Approuver la nomination de madame Lisa Siminaro au poste de directrice performance, relations avec les citoyens, greffe et services administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à compter du 9 juillet 2013, pour une durée indéterminée.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Désigner la conseillère Jocelyn Ann Campbell à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période débutant le 1er septembre 2013 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement.

60 – Information

60.01 Prendre connaissance et transmettre au directeur du Service de l'eau de la ville le bilan annuel 2012 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relatif aux inspections contre les refoulements et inondations, conformément au Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

70 – Autres sujets

70.01 Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 mai 2013.

70.02 Affaires nouvelles

70.03 Levée de la séance